

Quoi de plus visible, de plus palpable, de plus concret qu'une parcelle de terrain, qu'un territoire ?

Habitants, nous disposons d'un territoire : notre logement. Entrepreneurs, nous occupons une usine, un hall, des bureaux et leurs abords. Agriculteurs, nous gérons terres et bâtiments, le paysage...

Au-delà des limites de chacun de ces territoires, nous avons appris au long du temps à coopérer, à gérer ensemble.

En même temps, que de conflits, là où les territoires se concurrencent : du conflit de voisinage à la tectonique des plaques!

La littérature spécialisée parle de territoires innovants, entreprenants, apprenants. Complexité du langage, diversité des situations.

Nous qui habitons le territoire de la Wallonie, nous sommes de plus en plus sensibles à en saisir toutes les richesses, sa variété, la multiplicité de ses visages mais aussi, en même temps son unité.

Aujourd'hui, le territoire est devenu un partenaire. Il constitue un acteur de notre vie, de notre croissance, de notre développement. Notre devenir, nous le construisons avec d'autres «en activant les lieux» à différentes

échelles : du quartier ou du village à la commune, de l'agglomération au pays, de la région à l'Europe.

Le titre de la revue « Territoire(s) wallon(s) » vient rendre compte de cette diversité des espaces et des actions qui les font vivre. Cette revue est aussi celle d'un projet. En 1998, le Ministre en charge de l'Aménagement du territoire, Michel Lebrun, avec l'appui du Ministre-Président du Gouvernement, Robert Collignon, créait la Conférence permanente du développement territorial, la CPDT¹. Il s'agissait alors de mieux connaître l'espace régional et, par cette connaissance, d'en éclairer davantage les décideurs. Le parti était d'associer durablement les trois principales universités de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Pari tenu et qui se poursuit, comme en témoignent les activités et la production de la CPDT. Pari confirmé avec l'adoption le 15 février 2007 par le Parlement wallon d'un article qui, au sein du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, inscrit les missions de la CPDT.

C'est donc avec plaisir que je vous invite à parcourir ce premier numéro de « Territoire(s) wallon(s) », symbole d'un triple enjeu : mieux connaître, mieux partager, mieux débattre.

¹ Voir article page 9.

Repères pour un développement territorial wallon

Luc Maréchal¹

I

Le 1er août 1974, le législateur adopte les lois Perin-Vandekerckhove, dites de régionalisation provisoire. Un Comité ministériel des Affaires wallonnes (le CMAW), lointain ancêtre de l'actuel Gouvernement wallon, est mis en place le 25 novembre 1974. Il est présidé par le Ministre Alfred Califice, en charge également au niveau régional de l'emploi, du travail, du logement et de l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme figurent parmi les premières matières régionalisées. Auparavant au sein du Ministère des travaux publics, l'administration éponyme avait dans les faits déjà été régionalisée.

Quoi de plus naturel que ce processus de restructuration de l'État ? Le territoire est cernable, «découpable»

administrativement et politiquement. Il est l'assise naturelle d'une action publique.

A cette époque sont adoptés différents textes qui orientent encore aujourd'hui substantiellement la matière: détermination du territoire de la Région comme étant celui du plan régional à établir avec l'arrêté royal du 15 mars 1976 «qui dispose que la Région wallonne doit faire l'objet d'un plan d'aménagement et institue la Commission consultative régionale d'aménagement du territoire», lancement de la rénovation urbaine et rurale ainsi que des règlements généraux d'urbanisme, etc.

Aujourd'hui, la Région wallonne dispose d'un Parlement dont les membres sont élus directement (depuis 1995) et d'un Gouvernement responsable devant ce Parlement.

Il y a un espace politique wallon.



La Région wallonne dispose d'un Parlement dont les membres sont élus directement depuis 1995.

¹ Rédacteur en chef de Territoire(s) wallon(s), Luc Maréchal, inspecteur principal auprès de la Division Aménagement et Urbanisme, coordonne la Conférence permanente de développement territorial.

II

Au long de ces années, les plans de secteurs sont adoptés (1977-1987). La Wallonie est entièrement couverte par des plans d'affectation du sol.

En 1999, le Gouvernement adopte le Schéma de développement de l'espace régional (SDER).

Les deux faces complémentaires de l'aménagement du territoire sont en place : le réglementaire avec les plans de secteurs, le stratégique avec le SDER. Dans une gestion dynamique et proche de tous les acteurs, elles assurent la complétude du projet territorial wallon.

Les deux piliers de l'aménagement du territoire, le réglementaire et le stratégique, sont en place. L'un ou l'autre absent ou affaibli, et la Région est bancal

III

A une autre échelle territoriale, celui de l'Union Européenne, sont entrepris au début des années 90 des travaux de recherche concernant notamment la structuration, l'évolution et le fonctionnement du territoire en Europe (par exemple le rapport Europe 2000+). Le processus associant Etats Membres et Commission débouche en 1999 sur l'adoption du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et dans cet élan démarre en 2002 le programme ORATE (ESPON en anglais), Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen. En 2001, le deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale que publie la Commission comportait pour la première fois un important volet sur la cohésion territoriale.

Le niveau stratégique territorial européen prend consistance.

IV

Dans la dynamique du SDER où apparaît le concept des aires de coopération supra-communales et dans la mouvance générale de montée de projets de territoire, des initiatives de prospectives et de stratégies territoriales sont prises en Wallonie à différentes échelles et émanant de différents horizons : politiques (communal, provincial), d'opérateurs publics des secteurs de l'emploi, de la culture, de l'économie, comme de la société civile.

Depuis la fusion des communes en 1977 et avec l'élargissement considérable des compétences de celles-ci, le local est par ailleurs devenu un espace majeur de gestion.

Sur fond d'un bloc large de compétences des communes au territoire significatif, émerge une nouvelle échelle d'action publique (pays ou agglomération) qui constitue une des interfaces entre le local et régional.

V

En même temps et en forte interaction avec ce qui précède des concepts nouveaux apparaissent : coopération verticale et horizontale, polycentrisme, développement territorial (au départ de l'OCDE), cohésion territoriale, gouvernance territoriale, intelligence territoriale, projet de territoire,...

L'avalanche de mots nouveaux peut donner le tournis. On peut considérer cette situation soit comme une fuite en avant (au lieu d'affronter le réel, créons un monde de mots), soit comme les révélateurs de réalités qui ont muté dans le temps et qui nécessitent connaissances nouvelles et pratiques d'actions novatrices. Nous avons choisi cette seconde vision.

Au cœur de cette recomposition des concepts, des outils, des décisions, deux mots émergent : le développement et le territoire.

Le territoire n'est plus seulement le réceptacle d'actions individuelles ou collectives, il est un acteur en tant que tel. Plus que la somme de ses constituants, il est une plus-value, il est en tant que tel objet de connaissance, levier, partenaire de l'action.

Considérons dans ce cadre le développement comme le développement humain, englobant la croissance économique mais aussi l'augmentation de la qualité de vie à travers la santé, l'éducation, l'accès au savoir comme aux systèmes de décision tant dans les entreprises, les associations que dans les enceintes politiques, le développement durable, la lutte contre les inégalités.

Pierre Calame, dans son ouvrage «La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance» (Ed. Descartes et Cie, 2003), offre la présentation sans doute parmi les plus accessibles de ce vaste et complexe champ. Comme il l'écrit, « le territoire (est la) brique de



Le développement territorial englobe la croissance économique...

base de la gouvernance du XXe siècle » (p. 271). L'auteur pointe notamment la nécessité de raisonner (et d'agir) en terme de relations, d'aborder le territoire comme un système. Double piège ou défi, pensons-nous, celui de la véritable pluridisciplinarité ou celui du «tout est dans tout», permettant les raccourcis hasardeux ou encore le graphe foisonnant de liaisons, abîme de désespérance pour qui cherche sens.



... mais aussi l'accès au savoir.

Enfin, Pierre Calame met au centre de la démarche la nécessité d'une participation réelle et ouverte qui implique information, débat, processus d'informations, d'analyses et de décisions transparents.

Le développement territorial se constitue en un savoir-penser et un savoir-faire.

VI

Portée par la CPDT, la revue *Territoire(s) Wallon(s)* nourrit un triple objectif :

- s'insérer dans le champ de la réflexion internationale,

- augmenter pour les acteurs du développement du territoire, à quelle

qu'échelle que ce soit, le potentiel de connaissance tant de la région que des dynamiques sous-régionales, transfrontalières, transrégionales et européennes,

- créer un espace de débat par l'apport d'informations, d'hypothèses explicatives, de propositions d'actions.

Ce peut s'agir d'articles présentant les politiques et actions des acteurs publics et privés, comme d'articles analytiques ou explicatifs de stratégies, de logiques des secteurs d'activité, de gestions,...

Dans un domaine, celui des sciences dites molles, où la pluridisciplinarité est impérative, l'impératif est celui de la recherche rigoureuse des données quantitatives ou qualitatives et des faits, l'exigence du raisonnement mais aussi de l'audace de l'interprétation.

Une revue de d'information, d'explication, de débat.

La CPDT, un programme de recherche et de formation en aménagement du territoire

The CPDT: a research and training programme for land planning

Florence Lechat ¹

Le dispositif mis en place par le Gouvernement wallon fin des années 90 a évolué. Il continue de manière transversale et globale à produire une réflexion sur le développement territorial de la Wallonie. Grâce à son dispositif permanent, la Conférence permanente du développement territorial encourage la recherche doctorale en développement territorial, constitue des outils d'aide à la décision à travers des études à moyen terme (recherche opérationnelle) et court terme (expertises) et organise une formation annuelle à l'attention des conseillers en aménagement du territoire et urbanisme des différentes communes wallonnes.

The structure implemented by the Walloon Government at the end of the 1990s has moved forward, while continuing to foster a global and cross-sectional discussion on the territorial development of Wallonia. Thanks to its ongoing structure, the Standing Conference on Territorial Development (known by the French initials CPDT) encourages doctoral research in territorial development, provides decision-making tools through medium-term (operations research) and short term research studies (assessments), and organises annual training courses for land use and town planning consultants from the various Walloon municipalities.

Une approche globale et transversale

En 1998, le Gouvernement wallon, conscient de la nécessité de développer une approche globale et transversale des problèmes², met sur pied la Conférence permanente du développement territorial (CPDT). Un des objectifs du gouvernement en mettant en place une structure de recherche transversale était d'alimenter la réflexion du Schéma de développement de l'espace régional (SDER) de façon permanente.

Afin de concrétiser ce caractère transversal et permanent, les trois grandes universités francophones, l'Université de Liège, l'Université catholique de Louvain et l'Université libre de Bruxelles ont été sollicitées pour créer ou étoffer en leur sein un centre de recherche multidisciplinaire³. Ceux-ci ont créé une association

momentanée constituant ainsi un potentiel de plus de cinquante chercheurs, intégrés dans des équipes transversales mais pouvant s'appuyer sur le potentiel de plus de vingt services universitaires diversifiés et de haut niveau. Un budget d'environ trois millions d'euros est alloué annuellement au processus.

La CPDT a également permis de rassembler dans un même cénacle les représentants du Gouvernement wallon et les différents départements de l'administration régionale concernés par le développement territorial (aménagement, logement, patrimoine, agriculture, environnement, économie, transports...) afin de constituer un espace de réflexion transversal au service d'un développement du territoire concerté.

La recherche s'organise autour de plusieurs thématiques où la recherche fondamentale et la recherche appliquée

¹ Secrétariat de la CPDT, 1, Rue des Brigades d'Irlande, 5100 Jambes, tél. : 081/33.24.25, f.lechat@mrw.wallonie.be

² Déclaration de politique régionale complémentaire de novembre 1997

³ Le Laboratoire d'Etude et de Planification Urbaine et Rurale (en abrégé LEPUR) au sein de l'université de Liège, le Groupe Universitaire Interdisciplinaire de Développement urbain et rural (en abrégé GUIDe) au sein de l'ULB, le Centre de Recherche et d'Etude en Aménagement du Territoire (en abrégé CREAT) au sein de l'UCL.



Fin des années 90, la CPDT se penche sur le développement des zones rurales.

Entre 1998 et 2004, les chercheurs se sont ainsi penchés sur des thématiques liées à l'actualité du développement territorial en Région wallonne et notamment : les coûts de la désurbanisation, l'évaluation des besoins et des activités économiques – problématique de leur localisation, les outils de développement local, le logement durable, les implications de la politique agricole commune sur le développement des zones rurales, les grandes infrastructures de transport, la gestion de la mobilité et de la multimodalité, les plans régionaux et supra régionaux et les aires de coopération, le patrimoine naturel et bâti, les paysages, les systèmes de gestion des informations territoriales, et l'adhésion de la Région wallonne au Protocole de Kyoto⁴.

s'enrichissent mutuellement. Les thèmes de recherche sont proposés et définis dans le cadre d'un programme de travail multi-annuel approuvé par le Gouvernement wallon.

Plusieurs de ces recherches ont fait l'objet d'une publication (voir encadré). La collection Etudes et Documents (série CPDT) est consacrée à des monographies tandis que les « Plaquettes » ont pour vocation de mobiliser un plus large public. La Lettre de la CPDT et le site Internet (<http://cpdt.wallonie.be>) qui ont été « relookés » en 2006 complètent les outils de communication du dispositif.



Les grandes infrastructures de transport, un autre thème de recherche historique de la CPDT. Ici, l'aéroport de Liège.

Les nouvelles missions de la CPDT

En 2006, suite aux conclusions d'un rapport d'évaluation et à la mise en place d'un nouveau Gouvernement, la CPDT est restructurée dans son fonctionnement et se voit attribuer de nouvelles missions qui ont été officialisées par leur inscription à l'art 12 alinéa 1er,7° du CWATUP.

⁴ Les rapports sont consultables sur le site de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>)

Les publications de la CPDT

Collection « Etudes et Documents » (DGATLP), série CPDT

1. Les coûts de la désurbanisation, 135 pp. 2002
2. Révision des plans de secteur et mécanismes fonciers en Wallonie, 75 pp. 2002
3. La commune : actrice du développement territorial, 108 pp. 2003
4. Les territoires paysagers de Wallonie, 68 pp. 2004
5. Les gestionnaires traditionnels de l'espace rural, 193 pp. 2004
6. Protocole de Kyoto : aménagement du territoire, mobilité et urbanisme, 203 pp. 2005

Série « Plaquette »

1. Les communautés urbaines, 61 pp. 2003
2. Réhabiliter et rénover l'espace bâti en Wallonie, 156 pp. 2003
3. La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques, 173 pp. 2003
4. Pour une meilleure prise en compte des paysages, 68 pp. 2004
5. L'occupation du sol en Wallonie, 112 pp. 2005

Dépliant d'information

1. De nouvelles formes d'urbanisation, pour de nouveaux quartiers en Wallonie
2. Qualité et développement durable des zones d'activité économique : le cahier des charges urbanistique et environnemental

Atlas « Repères pour une dynamique territoriale » : (format A4 paysage) 181 pp. 2002

Tableau de Bord de Développement Territorial : (format A4 paysage) 212 pp. 2004

La Lettre de la CPDT : 15 numéros parus depuis septembre 2002

« La Conférence permanente du développement territorial a pour missions :

1. de constituer, par des recherches à long ou moyen terme et par des expertises à court terme, un outil d'aide à la décision pour le Gouvernement;
2. d'organiser une Chaire inter universitaire annuelle du développement territorial;
3. d'assurer la formation continuée et la certification de cette formation à destination des conseillers en aménagement du territoire visés à l'article 12, alinéa 1er, 6°, du Code;
4. de procéder à divers modes de transmission et de vulgarisation des recherches et des résultats de recherche dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement territorial. »

La Chaire CPDT : recherches fondamentales et manifestations scientifiques

Grâce aux accords de Bologne et à la création des écoles doctorales, la chaire CPDT a vu le jour. Elle a pour objectif de financer des doctorats⁵ en lien avec la Wallonie et d'accroître la portée scientifique des recherches en développement territorial, et ce dans le contexte international de la recherche.

Par ailleurs, la Chaire est chargée de l'organisation de manifestations à caractère scientifique permettant d'échanger les résultats avec des experts issus des autres régions ou des états voisins. En 2006, trois séminaires et un colloque ont rassemblé plus de trois cents personnes du monde scientifique, politique et administratif sur le thème de la compétitivité des territoires décliné en quatre sous thèmes « désir d'habiter

⁵ Neuf chercheurs bénéficient d'une bourse de deux ans renouvelable une fois.

et projet de territoire, comment promouvoir le développement économique, le patrimoine, une valeur, un outil, une marchandise ? Un numéro hors série de la revue Territoire(s) Wallon(s) y sera consacré.

Le thème central des manifestations prévues en 2007 sera le développement territorial au regard de trente ans de fusion des communes⁶.

La formation continuée

Compte tenu de l'expérience accumulée par les chercheurs de la CPDT, le Gouvernement a estimé important que celle-ci puisse assurer la formation continuée des conseillers en aménagement du territoire. La première session qui s'est déroulée de mai à décembre 2006 a réuni cent quarante conseillers qui ont pu choisir entre trois thématiques réparties en huit modules de sept jours. L'évaluation menée lors de la dernière journée montre que la formation a été appréciée par l'ensemble des conseillers pour son principe de pédagogie active et pratique et son effet de mise en réseau des conseillers. Cette formation devrait également permettre aux conseillers de mieux remplir leur rôle au sein de la commune.

La recherche opérationnelle et l'expertise

Depuis l'arrêté du Gouvernement du 14 juillet 2005 et l'approbation du programme de travail 2005-2009 cette mission s'est scindée en deux axes ; d'une part, la recherche à moyen terme déclinée en quatre grands thèmes (Economie locale, Urbanisme durable, Paysages et Economie résidentielle) et d'autre part l'expertise qui occupe cinq chercheurs à temps plein sur des thématiques pointues, telles que l'actualisation du SDER, les visions stratégiques des régions voisines, ESPON⁷ (European spatial planning observation network), et la politique des grandes villes.

Dernièrement le Gouvernement a confié à la CPDT deux expertises ponctuelles relatives aux zones d'activité économique et aux zones d'extraction.



Récemment, le Gouvernement wallon a confié à la CPDT une expertise relative aux zones d'extraction.

Vers un Observatoire du développement territorial

Enfin, le Gouvernement wallon a demandé qu'en relation avec la CPDT soit créé, au sein de l'IWEPS, un Observatoire du développement territorial.

Ce chantier partenarial entre Division de l'aménagement et de l'urbanisme, CPDT et IWEPS est une pierre supplémentaire à l'édification d'un dispositif de meilleure connaissance de notre territoire.

⁶ Le colloque final se déroulera le 11 décembre 2007 au Palais des Congrès de Liège

⁷ En français Orate : Observatoire européen en réseau de l'aménagement du territoire